



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 110360

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression envisagée du CAPES d'occitan et motivée par des raisons budgétaires. Cela nuirait pourtant à l'enseignement des langues régionales, reconnues par la Constitution de la République comme patrimoine de la France. L'occitan est une grande langue de culture, enseignée dans les plus grandes universités du monde (à Paris, Oxford, Washington, Vienne, Berlin, Rome, Naples). Elle constitue le carrefour géographique et linguistique entre les langues romanes. Une telle mesure est vécue aujourd'hui comme l'« interdit de parler patois » des années d'avant-guerre, alors même que les rectorats des académies occitanes ont signé des conventions avec les régions pour le développement de l'enseignement de la langue et de la culture occitanes. Il lui demande, en conséquence, de prendre toutes dispositions permettant de revenir sur les orientations annoncées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110360

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5963

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)